

Dossier Technique & Projets



DIGIDOC + Avancement du projet à mi-2021.

→ **L'objet de cet article est de présenter l'actualité du projet Digidoc+. Ce projet consiste en la rénovation informatique et fonctionnelle d'un outil que tous les cheminots actifs connaissent (presque): Digidoc (incluant Syspre, qui en constitue le socle caché).**

L'auteur s'exprime dans ces lignes en tant que chef de projet au Service Archives Documentation SNCF (communément dénommé SARDO), responsabilité portée jusqu'ici de façon conjointe avec l'équipe du plateau Simplification (du programme PRISME, à la direction Risques Audits Santé & Sécurité de SNCF S.A.).

Par nature, les outils Syspre-Digidoc (et maintenant, le nouveau Digidoc+) sont des outils concernant l'ensemble des Sociétés Anonymes SNCF, donc l'ensemble des cheminots. Ceci étant, la gestion du projet, s'efforce d'identifier aussi les besoins propres à chaque métier et/ou à chaque Société Anonymes. Par exemple, elle a notamment en tête que 80% des accès à l'application mobile (qui s'appelle aujourd'hui « Digidoc Nomade ») concernent SNCF Réseau, alors même que l'effectif SNCF-Réseau ne représente qu'environ 1/3 des effectifs SNCF. .

Pour mémoire : les termes 'Syspre' et 'Digidoc' (utilisés dans cet article) désignent les actuelles applications informatiques internes SNCF permettant aux cheminots de rechercher et consulter les textes réglementaires du type « référentiels » « notices » « consignes générales » etc....

➤ La principale info à retenir : Digidoc+ remplace Digidoc à partir de l'été 2021

Si vous n'avez pas la possibilité d'aller au bout de cet article, ne retenez qu'une chose : le Système Informatique actuel Digidoc sera arrêté d'ici la fin de l'année 2021. En parallèle, une nouvelle plateforme de consultation de textes la remplace progressivement <https://digidocplus.sncf.fr> (mise en place dès cet été). Elle se présente d'une façon un peu différente de l'ancienne, et contient des nouveautés techniques en matière de recherches d'informations.

Pendant quelques mois, les deux systèmes restent accessibles en parallèle, puis Digidoc+ sera ensuite le seul outil d'accès aux textes.

➤ Les principaux objectifs du projet

Le lancement du projet Digidoc+ répondait à plusieurs besoins simultanés :

- 1) **Une rénovation informatique de l'outil Syspre** (actuellement utilisé par les Gestionnaires de documentation et Administrateurs de référentiels pour la distribution des textes réglementaires, et pour gérer la mise en ligne sur Digidoc).
Aujourd'hui, il existe deux outils informatiques : Digidoc, qui affiche les textes contenus et administrés depuis Syspre (Syspre était également l'ancien outil de consultation avant 2017).
L'ambition, à terme, est de n'en avoir plus qu'un : les textes seront maintenant affichés dans Digidoc+ (au lieu de Digidoc), et ils seront ensuite également administrés / distribués dans Digidoc+ lorsque les développements seront terminés, ce qui permettra alors de stopper l'utilisation de Syspre (outil datant de 1997, qui n'est pas aux normes informatiques actuelles).
- 2) **Un travail de simplification-modernisation de la structure documentaire et de l'accès à l'information réglementaire**, et notamment des interdépendances entre documents. Qui n'a pas remarqué que tel texte dépend d'un autre (par exemple, une consigne S9 en établissement dépend du règlement S9, piloté en central à la DGEX SNCF-Réseau), et que, si le texte source change, il faudrait changer immédiatement le texte en aval, pour éviter une distorsion de règlement – dont les auditeurs se « régalent » –.

Pour cela, un nouveau format de texte va progressivement apparaître¹, permettant notamment de faire pointer le paragraphe d'un texte vers un autre texte (cela s'appelle un « module ». Ainsi, la mise à jour d'un module dans le texte source sera rapidement répercutée dans les textes en aval). A l'affichage, ces textes n'apparaîtront plus comme les classiques pdf dont il faut tourner les pages, mais des pages html intégrant un moteur de recherche interne. Le but étant ici de proposer un outil à l'utilisateur lui permettant de trouver la juste information dont il a directement besoin à l'instant où il consulte le texte, en lui évitant une recherche éventuellement fastidieuse à l'intérieur du texte consulté.

¹ vous pouvez vous faire une idée de ce nouveau type de texte en consultant le premier d'entre eux étant paru sur digidoc-plus.sncf.fr. Il s'agit de l'EF 00060, le texte de management documentaire applicable à SNCF-Voyageurs. Vous pouvez également faire l'expérience avec le deuxième, le VO 00621.



3) Une simplification de la chaîne de distribution documentaire.

Ce troisième volet de 'simplification de la chaîne de distribution documentaire' est une des ambitions du projet, sur laquelle le futur outil doit s'aligner pour pouvoir en constituer l'ossature. La réflexion n'est pas finalisée, mais on peut quand même donner quelques tendances des réflexions en cours.

Le nombre d'intermédiaires est important entre l'émetteur d'une prescription (le rédacteur) et celui qui en a besoin et qui va l'utiliser (l'opérateur sur le terrain, ou équivalent), puisque l'on compte notamment un vérificateur, un approubateur, un 'administrateur de référentiel', un 'gestionnaire de documentation' (on parle souvent d' 'admin' et de 'gdoc') et un 'responsable de collection'.

• Rôle du RCO (responsable de collection)

Le 'responsable de collection' est plus spécialement chargé de s'assurer que les textes de la 'collection' à disposition de son équipe sont bien à jour ; ce travail de vérification, cadré par la démarche d' 'inventaire annuel', est d'autant plus chronophage et difficile à faire que nombre des textes de nos collections documentaires contiennent beaucoup de documents en format papier, anciens, et surtout que cette fonction de 'responsable de collection' n'est pas le cœur du poste de l'acteur concerné, mais une mission administrative parmi tant d'autres (une grande partie des 'responsables de collection' étant les DPXs eux-mêmes). Il est tenu de remplir des papiers (l'inventaire notamment) à renvoyer à son Gdoc par lequel il doit passer s'il veut ajouter ou retirer un texte de sa collection. Sur ce point, l'équipe projet réfléchit actuellement à inscrire dans le futur outil la possibilité pour le responsable de collection d'ajouter / retirer des documents de manière autonome (sous contrôle de l'établissement d'appartenance).

• Utilisation de documents au format papier

Les différentes parties prenantes du projet s'accordent pour dire **l'époque est désormais au numérique, et que, nous devons autant que possible réduire l'utilisation du papier**, qui remplit beaucoup des armoires de nos bureaux (coût évalué des impressions papier = 4M€ / an).

Il y a eu débat pour savoir si le futur outil devait décourager ou empêcher l'utilisation des versions papier. La conclusion ayant été que certains documents restent plus commodes à consulter en forme imprimée (par exemple : certains référentiels comportant différentes fiches à consulter, du type MT00271 ou MT00287) ou qu'ils sont difficiles à imprimer depuis une simple imprimante A4 (quel sens aurait-on par exemple à diffuser la cartonnnette de rupture de rails depuis une imprimante classique, puisqu'elle contient une règle graduée de mesure de lacune dont la taille correspond au format de poche ? ou alors, il faudrait habituer d'un coup simultanément tous les agents voie à avoir toujours leur mètre sur soi en plus de la version A4 de ce document...)

• Process de contrôle de la bonne réception d'une info réglementaire.

Les documents au format papier génèrent un coût d'impression, mais aussi du temps pour l'envoi, la réception, le rangement dans une bibliothèque, la confirmation de la bonne réception à l'expéditeur (Gdoc), et de vérification de sa présence et intégrité dans ladite bibliothèque.

Les cas des documents papier étant mis de côté, intéressons-nous à la situation où l'on générerait certaines collections de documents qui seraient dématérialisées à 100%. Quelle valeur ajoutée avons-nous à demander (ce qui est le cas aujourd'hui via Syspre) à un 'responsable de collection' d'accuser la réception du document dans sa collection ? Contrairement à une version papier, et sauf souci particulier, la version électronique du document est automatiquement la version à jour dans la collection dématérialisée. Les échanges de mise au point ont montré de grandes variations dans les façons de manager la documentation :

- ◆ pour les uns, la version électronique d'un document étant à jour au moment de sa consultation, il n'y a pas lieu d'ajouter une procédure de confirmation de sa réception ;
- ◆ pour les autres, au contraire, il faut que le responsable de collection accuse réception, car cela l'aidera à se rappeler qu'une nouvelle version est parue, qu'il doit avoir en tête et penser à décliner à son équipe.

Ce type de discussion paraît représentatif de la variété des méthodes de management documentaire dans l'entreprise, d'outils ou de pratiques. En ce qui concerne la 2ème option ci-dessus, recueillie lors de l'étude du besoin auprès d'acteurs documentaires, qu'elle paraît marquée d'une confusion entre deux niveaux d'accusés de réception :

- ◆ la confirmation du responsable de collection (qui est souvent le responsable d'une équipe, ou en lien avec celui-ci) vers son Gdoc, qui est un héritage de la transmission papier ;
- ◆ et la confirmation de réception et prise de connaissance par l'utilisateur final : pour celle-ci au contraire, il convient de mettre à disposition des fonctions dans l'outil pour le permettre.

➤ Zoom sur le volet Nomade



Nomade (ou 'Digidoc Nomade') désigne différents modules permettant de disposer des textes de prescriptions autrement que depuis un ordinateur connecté au réseau SNCF (le premier d'entre eux étant l'accès sur smartphone ou tablette). Le principe actuel d'utilisation de l'application est de centrer les utilisateurs sur les textes dont ils ont le plus couramment besoin à travers un abonnement à des 'collections de travail' (démarche gérée par le Gestionnaire de Documentation sur demande du Responsable de collection concerné). Ces utilisateurs disposent ainsi de leurs textes utiles sur eux (via leur smartphone ou tablette).

L'équipe projet, a toutefois en tête certaines limites de ce fonctionnement de synchronisation.

D'une part, on constate régulièrement des échecs de synchronisation (qui s'expliquent en partie par la taille des collections de travail, dépassant parfois le millier de textes). D'autre part, pour pouvoir consulter un texte sur son smartphone, il faut mobiliser plusieurs acteurs, intermédiaires (RCO et Gdoc), ce qui n'est pas flexible du tout. Ainsi, le 1er axe de développement choisi pour la future application Nomade est la mise au point d'une interface de consultation permettant l'accès à tout texte, dès que la couverture du réseau téléphonique est suffisante, ce qui la rapprochera de l'application intranet. L'équipe projet espère pouvoir proposer cette brique d'ici fin 2021. *Durant ces phases de tests ; toute personne prête à devenir 'bêta-testeur' (pour aider à vérifier la mise au point avant ouverture à tous) ne doit pas hésiter à se signaler.*



Comme évoqué plus haut, ce sont les acteurs SNCF-Réseau qui concentrent l'essentiel des accès à Digidoc Nomade. Deux facteurs semblent expliquer cette tendance particulière aux acteurs SNCF-Réseau :

- ➔ de manière évidente, un grand nombre d'acteurs en Infrapôles travaillent loin de tout bureau ou local où l'on peut accéder à un ordinateur connecté au réseau informatique SNCF. Ce qui entraîne la nécessité de pouvoir accéder au texte réglementaire à jour sans pouvoir utiliser un ordinateur ; en cela, le fait de disposer des textes utiles synchronisés sur le terminal (smartphone ou tablette) est bien utile.
- ➔ Il est également à noter que d'autres branches SNCF ont mis au point des dispositifs informatiques de gestion de leur processus documentaire, outils qui collent plus directement à leur besoin que l'outil central Syspre-Digidoc. Ces dispositifs étant eux-mêmes connectés à Syspre-Digidoc par des flux informatiques

➤ Autres points et éléments de conclusion

En complément des objectifs déjà cités ci-dessus (rénovation informatique de l'outil, simplification de nos processus), il convient également de citer deux autres objectifs non développés ici, correspondant à une actualisation de nos obligations juridiques et contractuelles :

- faciliter la mise à disposition de règlements SNCF à des acteurs extérieurs : tout particulièrement pour le cas de nos prestataires intervenants en sous-traitance de chantiers.
- séparation des accès aux textes selon les sociétés anonymes d'appartenance des consultants.

On le voit, ce projet de rénovation de l'outil DIGIDOC-SYSPRE est ambitieux par le nombre de ses aspects et les impacts possibles sur nos processus, des économies étant espérées à la clef sur nos fonctionnements.

A contrario, il est encore difficile de prévoir l'impact des restrictions budgétaires sur la feuille de route, mais une étape importante vient d'être franchie par la mise en production d'une première brique de consultation de ce nouveau système.

Titre	Dernière consultation
Gestion des clés ASSA au sein de la Direction des Opérations et Service Clients (DOSC) VO00621 Version 1 du 16/05/2017 <small>Ce document décrit le processus de gestion des clés ASSA 9BA48 utilisées pour l'accès aux motrices TGV équipées de serrures ASSA pour les ECT / ESV et Technicentres concernés.</small>	21/06/2021
LGV SEA - Gestion des situations perturbées DC04976 Version 2 du 21/06/2017 <small>Ce texte décrit l'organisation de la gestion des situations perturbées sur la LGV SEA.</small>	07/06/2021
Section de SAINT JEAN DE MAURIENNE à SAINT MICHEL - VALLOIRE - BAL avec IPCS OP20002 Version 4 du 11/01/2021	04/06/2021

↳ L'actuel écran de DIGIDOC

» En savoir +
Digidoc (et, à terme, Digidoc+) évolue dans une constellation d'applications documentaires des branches et activités SNCF.

Citons ainsi

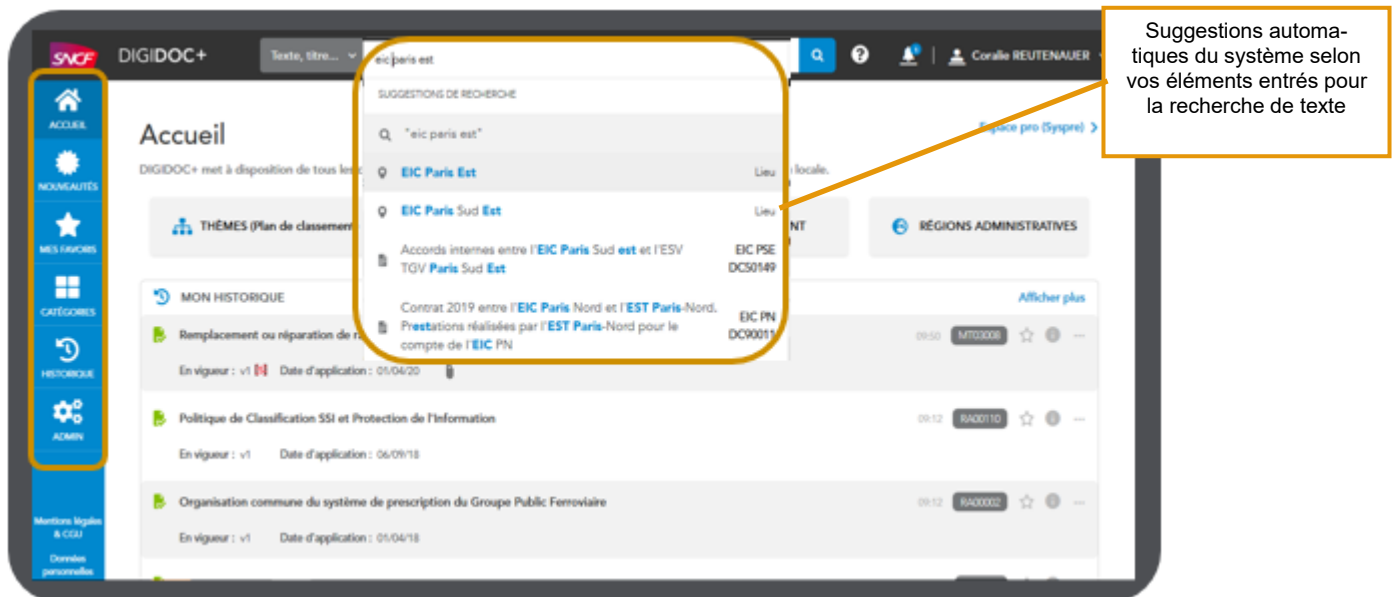
- ◆ **le Matériel** : les acteurs Technicentre reçoivent leur distribution documentaire via l'outil **Gddoc**, mis en place en 2018-2019. La source de certains documents étant Syspre-Digidoc, mais aussi d'autres sources comme DSMat.
- ◆ **la Traction** : **Sirius** / DocAdC / DocEmarg : ce sont des circuits de mise à disposition des textes au niveau des conducteurs de train, et plus largement au niveau de la branche Traction
- ◆ **Fret SNCF**, qui a choisi un processus (et un outil) autonomes, devant entrer en vigueur fin 2021 ou en 2022

Gddoc et **Sirius** disposent d'une fonction de confirmation de réception et de prise de connaissance du texte par l'utilisateur final du texte, et j'ai observé que, dans nos processus documentaire en lien avec la sécurité, on a là un besoin très fort pour le management opérationnel, souvent traité dans les unités et les secteurs DPX par des feuilles d'émergence et des suivis sur classeurs excel, dont les auditeurs se « régalaient » pour pointer d'éventuelles fragilités de nos processus de mise à disposition de la connaissance réglementaire à nos opérateurs. Dans ce domaine, on peut citer le développement de l'outil « **PriseDeCo** », issu d'une innovation de l'EIC Haut de France et généralisé par la DGOP (DSOP département projets et outils) au niveau de l'ensemble des EIC volontaires, et en cours d'expérimentation au niveau des établissements Maintenance et travaux.

Prise de Co est un outil de digitalisation du registre d'émergence des prises de connaissance et de suivi des émergements pour les dirigeants locaux. Chez M&T, l'expérimentation aura lieu de août à novembre 2021 sur les Infrapôles Bretagne, Aquitaine, Midi -Pyrénées, Nord Pas de Calais ; l'infralog Nord pas de Calais ; l'établissement industriel Atlantique.

Pour approfondir l'outil **PriseDeCo** permettant à la traçabilité de la prise de connaissance des textes réglementaires, vous trouverez le référentiel guide présent dans Digidoc+ (ou aussi dans Digidoc) sous la référence DC 04528. Pour tout renseignement utile, vous pouvez contacter Aurélien Cametti ou Christophe Dole de la DGOP-S.

Et citons à nouveau l'outil **DocEmarg**, également utilisable en Infrapôle pour les personnes qui seraient intéressées. L'outil DocEmarg est développé et maintenu par la direction de la Traction (contact = Philippe Mielle). Il est sous le format « client lourd », c'est-à-dire installation d'un logiciel directement sur le disque dur de la personne qui doit l'utiliser.



The screenshot shows the DIGIDOC+ web application interface. A search bar at the top contains the text 'eic paris est'. Below the search bar, a dropdown menu displays 'SUGGESTIONS DE RECHERCHE' with several suggestions: 'eic paris est', 'EIC Paris Est', 'EIC Paris Sud Est', 'Accords internes entre l'EIC Paris Sud est et l'ESV TGV Paris Sud Est', and 'Contrat 2019 entre l'EIC Paris Nord et l'EST Paris-Nord. Prestations réalisées par l'EST Paris-Nord pour le compte de l'EIC PN'. A callout box with an orange border points to the search suggestions dropdown, containing the text: 'Suggestions automatiques du système selon vos éléments entrés pour la recherche de texte'.

↳ Le nouveau DIGIDOC+



Article proposé et rédigé par Sébastien LACOSTE Chef de Projet DIGIDOC+
 Crédits illustrations & Photos : Sébastien LACOSTE, Jean-Michel FROMENT, Internet SNCF